

Rapport annuel 2010 | 11

Ordre des conseillers en ressources humaines et
en relations industrielles agréés du Québec

CRHA
Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

Table des matières

Présentation	4
Rapport de la présidente du conseil d'administration	7
Article 5 Rapport des activités du conseil d'administration.	12
Article 6 Rapport des activités du comité exécutif	15
Article 7 Rapport des activités du comité de la formation	16
Article 8 Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis	17
Article 8 Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	19
Article 9 Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	20
Article 10 Rapport des activités relatives à la délivrance des permis	21
Article 11 Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	23
Article 12 Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation.	23
Article 13 Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle	24
Article 14 Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire	27
Article 15 Rapport des activités du syndic	31
Article 16 Rapport des activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	31
Article 17 Rapport des activités du comité de révision.	32
Article 18 Rapport des activités du conseil de discipline	33
Article 19 Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé	36
Article 20 Rapport des activités de tout autre comité touchant la protection du public	37
Article 21 Renseignements généraux.	38
États financiers.	41

1200, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél. : 514 879-1636 ou 1 800 214-1609
Télec. : 514 879-1722, C. élec. : info@portailrh.org
www.portailrh.org



Présentation

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice du Québec
et ministre responsable des lois professionnelles

Présentation

Maître Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Veillez recevoir, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Martine Drolet, CRHA
Présidente du conseil d'administration

Présentation

Maître Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, Place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Veuillez recevoir, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Martine Drolet, CRHA
Présidente du conseil d'administration

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Au cours du dernier exercice financier, l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés a maintenu le cap sur sa mission première de protection du public, sans dévier des grandes orientations de son plan stratégique 2009-2012. Il a ainsi fait de grands efforts pour améliorer la qualité de la pratique de ses membres, valoriser leur titre professionnel et bâtir une profession forte et rassembleuse.

Notre vision de la protection du public

La raison d'être de l'Ordre, c'est la protection du public. Cette mission se retrouve donc en toile de fond de toutes ses activités. Pour ce faire, il doit s'assurer que ses membres offrent des services qui respectent les normes d'intégrité de la profession. Il investit donc énormément dans la professionnalisation. Mais pour l'Ordre, il s'agit là d'un minimum. Il cherche constamment à aller plus loin... en formulant une approche globale et des normes élevées de protection du public.

Nous voulons notamment améliorer la qualité des services rendus par nos membres par toute sorte de moyens novateurs. C'est ainsi que nous avons conçu un Code de conduite à l'usage des conseillers en recherche de cadres, aussi appelés chasseurs de têtes. Ce Code, qui s'inscrit sans conteste dans la mission de protection du public de l'Ordre, se veut un outil de référence qui indique les principes éthiques et les bonnes pratiques à adopter dans ce domaine. Ce faisant, notre but ultime est de creuser l'écart entre un professionnel qui est membre de l'Ordre et celui qui ne l'est pas.

Par ailleurs, cette année, nous avons étendu le programme de surveillance de l'exercice de la profession aux membres qui pratiquent en entreprise. C'est ainsi qu'en 2010-2011, 240 membres ont été visés par ce programme d'inspection professionnelle : 155 en pratique privée et, pour la première fois, 85 membres travaillant en entreprise. Comme il vise fondamentalement à permettre aux membres d'améliorer leurs compétences, ce programme de surveillance fait d'une pierre deux coups : il assure la protection du public et renforce la crédibilité des membres de l'Ordre.

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Pour appuyer la professionnalisation des membres, nous avons aussi lancé un nouveau bulletin, publié quatre fois l'an. *Espace professionnel* vise à renseigner les CRHA et CRIA sur les multiples facettes de la profession : déontologie et éthique, prévention, décisions rendues par le conseil de discipline, normes à connaître, bonnes pratiques, etc.

Voilà un aperçu des mécanismes mis en place pour encadrer la profession et garantir au public une pratique intègre et compétente de la gestion des ressources humaines.

Une croissance constante de notre *membership*

Évidemment, plus le nombre de membres s'accroîtra, plus l'Ordre sera connu et plus le public sera adéquatement protégé. Nous comptons actuellement 8374 membres CRHA et CRIA, une progression de 5 % comparativement à l'an dernier. Le taux de renouvellement d'adhésion, qui a oscillé autour de 96 %, est comparable à celui de l'an dernier. Les membres restent et nous en sommes fiers.

Dès l'université, nous faisons beaucoup d'efforts pour intéresser les étudiants à l'Ordre. De ce côté, nous avons fait un pas de géant avec un record d'adhésion de 1928 affiliés étudiants. C'est une hausse de 43 % par rapport à pareille date l'an dernier. Soulignons que deux journées d'adhésion « express » ont permis à de nombreux candidats étudiants de déposer leur dossier en personne au siège social de l'Ordre.

D'autre part, l'Ordre a aussi à cœur de répondre à la nouvelle réalité socio-économique du Québec en favorisant l'intégration des professionnels formés à l'étranger. Pour permettre aux professionnels immigrants de réussir l'examen d'admission, nous avons mis en ligne un module conçu spécifiquement pour les personnes formées à l'étranger, ce qui leur permet d'abord de vérifier si leur formation et leur expérience leur permettront d'obtenir le permis d'exercice de l'Ordre et ensuite de bien se préparer à l'examen.

Valoriser le titre : pourquoi ?

Le titre professionnel est une image de marque pour nos membres. C'est pourquoi l'Ordre fait des efforts importants pour augmenter sa notoriété et sa crédibilité. Il vise ainsi à démontrer les avantages à faire affaire avec un professionnel agréé et à convaincre tous ceux qui sont susceptibles de devenir membres de la plus-value apportée par le titre.

Cette année, notre nouvelle campagne de publicité, toujours axée sur la notoriété du titre, a eu un impact plus que satisfaisant et contribué à mieux faire comprendre tout ce que l'expertise de nos membres peut apporter. Dorénavant, l'Ordre est présent sur plusieurs plateformes, qu'il s'agisse de journaux, du web ou du marketing direct.

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Rôle sociétal et rayonnement

Nous avons accordé une centaine d'entrevues à la radio, à la télévision et dans les médias écrits, et ce, sur divers sujets traitant du monde du travail. En réponse au désir d'information des médias et du public, l'Ordre veut ainsi donner une information vulgarisée et constamment adaptée sur les enjeux actuels dans son domaine.

D'ailleurs, il n'y a qu'à voir l'achalandage dans le Portail, remanié et maintenant doté d'un centre de documentation, pour mesurer la visibilité de l'Ordre. En 2010, nous avons enregistré 1 128 000 visites, soit 94 000 en moyenne par mois. On parle de 368 000 pages web vues chaque mois. Donc, le public sait qu'il peut s'adresser à l'Ordre pour s'informer sur la gestion des ressources humaines.

L'Ordre vise aussi à faire reconnaître la valeur stratégique des bonnes pratiques de gestion des ressources humaines dans les organisations. C'est pourquoi il a de nouveau tenu le Défi Meilleurs Employeurs, en collaboration avec le journal *Les Affaires* et Towers Watson; ce concours, auquel 48 entreprises ont pris part, récompense les organisations qui offrent un environnement de travail sain et stimulant.

Et si l'on se fie aux médias sociaux, univers que nous alimentons sur une base quotidienne depuis quelques mois, notre rayonnement gagne sans cesse en force. Nous comptons aujourd'hui près de 2300 adeptes à notre groupe Facebook Étudiants CRHA-CRIA, plus de 1000 adhérents sur LinkedIn et 300 abonnés à Twitter. Toute cette affluence nous permet de mieux exposer notre vision de la gestion des ressources humaines.

Je mentionnerai finalement le lancement du nouveau bulletin *Flash-Emploi CRHA*, qui présente les attentes des professionnels de la gestion de ressources humaines concernant l'évolution du marché de l'emploi au Québec.

Des membres en perfectionnement continu

Pour accroître la qualité de leurs interventions et les inciter à se dépasser, l'Ordre encourage constamment l'amélioration des compétences de ses membres, notamment en leur offrant un programme de développement professionnel complet et diversifié : congrès, activités de formation, colloques, etc.

Je souligne d'abord avec fierté que l'Ordre a organisé le premier congrès mondial des ressources humaines au Canada, un événement unique pour la profession qui en était à sa 13^e édition dans le monde. Ce congrès prestigieux, qui a réuni 3500 participants venus de 60 pays, a permis aux membres de démontrer leur expertise et de prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs dans le monde. Le bilan de l'événement a fait ressortir un taux de satisfaction de 96 %.

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Sur le plan du développement professionnel, nous avons tenu 204 activités, dont 50 nouveautés, qui ont attiré 5559 participants. Nous avons notamment organisé 28 groupes de discussion qui ont rassemblé 495 membres et mis sur pied trois colloques sur des thèmes spécifiques.

Nous avons aussi tenu 30 activités de formation dans diverses régions, qui ont été suivies par 343 personnes. L'Ordre est d'ailleurs de plus en plus présent dans les régions. À preuve, l'activité *Solutions Tendances*, qui a voyagé dans neuf villes du Québec; combinant conférences et réseautage, elle a attiré plus de 800 membres et personnes de la communauté des affaires. Précisons que cette activité, dont le thème était axé sur les médias sociaux, démontre bien le souci de l'Ordre de proposer une offre de formation toujours en lien avec les enjeux actuels du monde du travail.

Dans le même ordre d'idées, les entrevues d'experts présentées sur vidéo ont connu un bond d'achalandage de 22 %. Nos reportages sur le web, entre autres sur l'équité salariale et sur les champs d'expertise de la profession, ont également remporté un grand succès.

Enfin, pour s'assurer que ses membres maintiennent une pratique exemplaire tout au long de leur carrière, l'Ordre a fait adopter son programme de formation continue. Ce programme, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2012, imposera aux membres de suivre soixante heures de formation par période de trois ans.

Bâtir une profession forte

L'Ordre veut bâtir une profession forte tout en étant rassembleur. Un bon exemple de cette volonté est le nouveau portail créé pour les quelque 300 professeurs universitaires dans son domaine. Ce nouveau site est un carrefour d'information et de services offerts par l'Ordre, qui peuvent être utilisés dans un cadre pédagogique.

D'autre part, en partenariat avec les universités concernées et après analyse de leur programme à la lumière des normes d'équivalence, trois diplômes ont obtenu un accès direct à l'examen d'admission. Il s'agit du baccalauréat en administration des affaires avec cheminement mixte de l'Université Laval, du baccalauréat en administration des affaires avec cheminement spécialisé en management de l'Université Laval et de la maîtrise en administration publique pour analyste, incluant une concentration en gestion des ressources humaines, de l'ENAP.

Sur un autre plan, comme je l'ai déjà mentionné, l'Ordre a obtenu cette année une adhésion record des étudiants. Les liens de complicité que nous établissons avec les universités du Québec ne sont certes pas étrangers à ce résultat. Ainsi, cette année, nous avons organisé plus de vingt visites dans les universités pour présenter l'Ordre.

Rapport de la présidente du conseil d'administration

Le tournoi Excalibur, cette compétition qui est l'événement de l'année pour la relève dans notre domaine, témoigne aussi de cette volonté de l'Ordre de bâtir une profession inclusive et respectée. Les étudiants de vingt-sept universités canadiennes – dont dix du Québec – ont mesuré leurs talents dans la résolution de cas reliés aux réalités du monde du travail. C'est l'équipe de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM qui a remporté le tournoi, suivie de l'équipe de HEC Montréal.

Quant au programme Tremplin, destiné en priorité aux affiliés étudiants de 3^e année du baccalauréat ainsi qu'à ceux des 2^e et 3^e cycles, il a eu à nouveau un fort pouvoir d'attraction cette année. La majorité des activités de ce programme, notamment le premier Salon Carrière RHRI, a enregistré un fort taux de participation. Le programme Tremplin a aussi créé un engouement en raison de son nouveau service gratuit d'offres d'emploi pour les finissants.

Une satisfaction qui ne se dément pas...

Le taux de satisfaction des membres démontre que l'Ordre peut s'acquitter de sa mission de protection du public tout en suscitant leur satisfaction. De fait, si l'on considère l'appréciation du travail de l'Ordre, il y a lieu de se réjouir : le nombre de personnes qui s'en disent satisfaites ne cesse d'augmenter. Selon le sondage de satisfaction des membres, il a grimpé à 94 % en 2010-2011. Il n'est donc pas surprenant que le pourcentage de renouvellement d'adhésion tourne lui aussi autour de 96 % et que le *membership* ne cesse de croître. Ce résultat remarquable est prometteur pour l'Ordre.

En terminant, je tiens à remercier très sincèrement les employés de l'Ordre, au nom du conseil d'administration. Derrière nos grands événements et notre multiplicité d'activités, derrière nos succès, derrière la satisfaction de nos membres, il y a leur savoir-faire et leurs compétences. Ils sont des ressources précieuses. Leur dynamisme augmente notre capacité à relever les défis qui nous attendent.

Un grand merci également aux administrateurs et aux bénévoles de l'Ordre. Ils sont un soutien précieux pour l'Ordre qui peut ainsi atteindre ses objectifs, année après année.

Martine Drolet, CRHA

Présidente du conseil d'administration

Rapport des activités du conseil d'administration

Présidente

Martine Drolet, CRHA
Élue au suffrage des administrateurs
Entrée en fonction le 11 mai 2010

Liste des membres du conseil d'administration

Administrateurs représentant les régions : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches

- Jean-François Dallaire, CRHA (élu)
- M^e Gilles Rancourt, CRIA (élu)

Date d'entrée en fonction

27 mai 2008
11 mai 2010

Administrateurs représentant les régions : Mauricie-Bois-Francs, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et Centre-du-Québec

- Pearl Bailey, CRHA (élue)
- Christian Simard, CRIA (élu)

11 mai 2010
11 mai 2010

Administrateurs représentant les régions : Estrie et Montérégie

- Louise Bourget, CRHA (élue)
- Louis E. Roberge, CRHA (nommé)

11 mai 2010
27 octobre 2010

Administratrices représentant les régions : Montréal et Laval

- Chantal Bilodeau, CRIA (nommée)
- Annie Boilard, CRHA (élue)
- Diane Champagne, CRHA (nommée)
- Martine Drolet, CRHA (élue)
- M^e Véronique Morin, CRIA (élue)
- Valérie Tremblay, CRHA (nommée)

27 mai 2009
27 mai 2009
23 janvier 2007
22 mai 2007
27 mai 2009
24 mars 2011

Administratrice représentant le secteur universitaire

- Ginette Legault, CRHA (élue)

27 mai 2008

Administratrice représentant le secteur syndical

- Lucie Tessier, CRIA (nommée)

27 octobre 2010

Administrateurs nommés par l'Office des professions

- Luc Blais
- Claude Desjardins
- Odette Duchesne
- Frédéric Bélanger

27 mai 2008
27 mai 2008
27 mai 2008
27 mai 2008

Séances	Nombre
Ordinaires	6
Extraordinaire	0

Rapport des activités du conseil d'administration

Personnel de l'Ordre

Au 31 mars 2011, l'Ordre comptait vingt-huit employés permanents, deux employés temporaires et deux employés à temps partiel.

Direction générale

Florent Francoeur, CRHA, président-directeur général
Stéphanie Aubin, CRHA, vice-présidente exécutive

Développement de la profession

Francine Sabourin, CRHA, chef, développement de la profession
Stéphanie Brault, CRHA, coordonnatrice, perfectionnement avancé
Mélanie Demers, CRIA, coordonnatrice, dossiers tendances
Valérie Holleville, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel
Virginie Maheux, CRHA, coordonnatrice, développement de la relève
Angélique Deschamps-Emery, agente, développement professionnel
Emmanuel Tardif, préposé, tournoi *Excalibur* (temporaire)

Promotion de la profession

M^e Sarah Thibodeau, directrice, promotion de la profession
Caroline Soulas, coordonnatrice, communications
Mélicha Bolduc, agente, événements
Geneviève Hélie, agente, promotion de la profession
Marie-Claude Barrette, stagiaire en droit (temporaire)
Poste vacant, coordonnatrice, recherches

Admission et recrutement

Élise Briosi, coordonnatrice, admission et recrutement
Geneviève Rioux-Landry, agente, admission
Lysanne Vincent, agente, recrutement
Émilie Bouchard, préposée, affaires étudiantes (temps partiel)
Elliot Francoeur, préposé, admission (temps partiel)

Finances et administration

Krzysztof Kuzniar, directeur, finances et administration
Julie Genois, coordonnatrice, service à la clientèle
Stéphane Savoie, contrôleur
Julie Carrière, agente, transactions web
Johanne Dufort, agente, administration
Magalie Dulac, agente, comptabilité
Liette Morin, secrétaire-réceptionniste
Corinne Pagé, agente, service à la clientèle

Solutions et publications en ligne

Bruno Dupuis, chef, solutions et publications en ligne
Julie Deschênes, coordonnatrice, marketing et publications en ligne
Jean-René Caron, agent, intégration web
Julie Roch, agente, intégration web

Rapport des activités du conseil d'administration

Assemblée générale annuelle

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 22 juin 2010.

Principales résolutions

Les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours des séances tenues entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 sont les suivantes :

Dossiers administratifs

- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration
- Élection des membres du comité exécutif
- Nomination de membres du conseil d'administration pour pourvoir les postes vacants
- Nomination de M^e Nicole Bouchard, avocate, à titre de secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre, pour un mandat d'un an, renouvelable
- Radiation des membres ayant fait défaut d'acquitter leur cotisation
- Nomination des récipiendaires du prix *Engagement*

Dossiers à caractère financier

- Adoption des états financiers audités
- Adoption des états financiers internes et du relevé de portefeuille
- Transfert d'une somme au fonds de prévention d'assurance responsabilité
- Adoption des hypothèses budgétaires 2011-2012
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue de la nomination de la firme Mazars à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice 2011-2012
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue de l'augmentation de la cotisation 2012-2013 selon l'indice des prix à la consommation

Dossiers professionnels

- Adoption du programme de surveillance 2011-2012
- Adoption du programme de formation continue de l'Ordre et des règles d'application
- Nomination au comité de la formation continue
- Renouvellement du mandat des membres du conseil de discipline
- Renouvellement du mandat de la secrétaire du conseil de discipline
- Nomination au comité des admissions
- Nomination d'un syndic adjoint
- Nomination de membres au comité d'inspection professionnelle

Décision approuvant ou rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune

Rapport des activités du comité exécutif

Liste des membres du comité exécutif

Martine Drolet, CRHA
Présidente

Diane Champagne, CRHA
Vice-présidente aux affaires professionnelles

Chantal Bilodeau, CRIA
Vice-présidente à l'administration et aux finances (trésorière)

Jean-François Dallaire, CRHA
Vice-président aux affaires corporatives

Odette Duchesne
Administratrice nommée par l'Office des professions

Richard Émond, CRHA
Administrateur sans droit de vote

Véronique Morin, CRIA
Administratrice sans droit de vote

Séances	Nombre
Ordinaires	4
Extraordinaire	0

Principales résolutions

Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif au cours des séances tenues entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 sont les suivantes

- Adoption de tous les procès-verbaux des séances du comité exécutif
- Admission des nouveaux membres de l'Ordre selon les recommandations du comité des admissions, conformément à une résolution adoptée en ce sens par le conseil d'administration

Rapport des activités du comité de la formation

Liste des membres du comité de la formation

Rodrigue Brillant, CRIA, président
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Geneviève Fortier, CRHA
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

Claudette Ross
CREPUQ

Marcel Simard
CREPUQ

Marc Tremblay
Claude Rompré (suppléant)
MELS

Le comité de la formation ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2010-2011.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0
--	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Nombre				
	Demandes reçues	Demandes acceptées en totalité	Demandes acceptées en partie	Demandes refusées	Demandes reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	8	0	6	2	0
hors du Canada	61	0	52	9	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	0	0

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	1	27

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	52
--	----

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation

L'Ordre a à cœur de répondre à la nouvelle réalité socio-économique du Québec en favorisant l'intégration des professionnels formés à l'étranger, tout en garantissant la protection du public.

En effet, la mobilité des professionnels de la gestion des ressources humaines qui exercent la profession dans une autre province ou un autre territoire canadien est assurée par la procédure de transfert qui existe pour toute personne qui est déjà CRHA. Ce professionnel peut obtenir son permis au Québec s'il respecte les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire (niveau baccalauréat au minimum) ;
- obtenir une équivalence de formation [combinaison de formation universitaire (niveau baccalauréat au minimum) et d'expérience professionnelle en gestion des ressources humaines ou en relations industrielles] ;
- être membre en règle d'une des associations faisant partie du Conseil canadien des associations en ressources humaines ;
- posséder une connaissance appropriée de la langue française en conformité avec l'article 35 de la Charte de la langue française.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Quant aux conditions d'accès à la profession qui s'appliquent aux candidats formés hors du Canada, comme leurs formations sont très disparates et que leurs associations ne constituent pas des autorités chargées de la réglementation, le travail se fait en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Ce dernier fait parvenir à l'Ordre un avis indiquant la correspondance entre un diplôme hors Québec et un diplôme québécois. Une équivalence du MICC est alors accordée. Cette équivalence permet à l'Ordre d'étudier le dossier de ces candidats à la lumière de son Règlement sur les équivalences et d'orienter les candidats vers la réussite de l'examen national des connaissances.

D'ailleurs, l'Ordre offre aux candidats qui doivent passer cet examen divers moyens de s'y préparer, tel Campus RH, un site web de formation en ligne dédié à la préparation à l'examen. Et grâce à une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, l'Ordre a lancé en février 2010 un module en ligne conçu spécifiquement pour les personnes formées à l'étranger qui se destinent à la profession. Ce module contient un enregistrement audiovisuel de la formation préparatoire à l'Examen national des connaissances ainsi qu'une formation sur l'environnement et sur la réalité de la profession au Québec. Un glossaire, enrichi et contextuel, du vocabulaire utilisé par les gestionnaires des ressources humaines au Québec a aussi été élaboré. Par ailleurs, l'Ordre rendra public sous peu un outil de vérification de la formation et de l'expérience qui vise à informer le candidat formé à l'étranger des conditions à remplir pour obtenir le permis d'exercice de l'Ordre avant même qu'il n'entreprenne ses démarches d'immigration.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Nombre			
	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2	1	1	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis de même type en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Demands fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	421	421	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

Demands fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	au Québec	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	en Ontario	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Atlantique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Québec, mais au Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
UE	en France	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Union européenne	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
AILLEURS	aux États-Unis	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	au Québec	399	230	169	0
	en Ontario	7	5	2	0
	dans les provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	8	6	2	0
UE	en France	27	14	13	0
	dans le reste de l'Union européenne	15	7	8	0
AILLEURS	aux États-Unis	2	1	1	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	17	8	9	0
	Total hors du Canada	61	30	31	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 c) q	en Ontario	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Atlantique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Québec, mais au Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
UE	en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Union européenne	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
AILLEURS	aux États-Unis	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Article 11

Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Moyen de garantie	Classe de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par sinistre	Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle	Tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre	8 374	1 000 000 \$	5 000 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe d de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

Article 12

Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du Code des professions.

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Liste des membres du comité d'inspection professionnelle

Liliane Arnold, CRHA
Gilles Normandeau, CRHA
Geneviève-Awa Parent, CRIA
Rossana Pettinati, CRHA
Pierre-Alain Rey, CRHA
Suzanne Viens, CRHA

Inspecteurs

Gilles Jobin, CRHA
François Machabée, CRHA
René Pâquet, CRIA
Claude Bourdon, CRHA
Marie-Josée Normand, CRHA

Nombre de réunions

6

Programme annuel de surveillance de la profession

Durant l'exercice financier 2010-2011, deux nouveaux inspecteurs ainsi que 3 nouveaux membres du comité d'inspection professionnelle se sont joints à l'équipe afin de réaliser le plan de surveillance adopté par le conseil d'administration. Au total, 240 membres ont été visés par le programme : 155 en pratique privée et, une nouveauté cette année, 85 en entreprise.

Le comité d'inspection professionnelle a analysé les rapports de vérification découlant des visites et fait les suivis nécessaires. Les principales recommandations du comité portent sur la mise à la disposition du public du Règlement sur la procédure d'arbitrage des comptes des CRHA et des CRIA ainsi que du Code de déontologie des CRHA et des CRIA.

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Aucune recommandation du comité n'a dû être adressée au conseil d'administration.

Vérification	Nombre
Membres visités	145
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	240
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	145
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du conseil d'administration	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Décisions du conseil d'administration	Nombre
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire

Titre de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres (CRHA et CRIA) qui l'ont suivie
Congrès mondial 2010 – RH sans limites	24	932
Colloque - Rendez-vous de la rémunération	7	142
Colloque - Rendez-vous des relations du travail	7	81
RH 2.0 - Les nouvelles technologies au service des ressources humaines	7	62
Colloque - Rendez-vous des recruteurs	7	58
Performance sans limites : Alexandre Bilodeau, médaillé d'or	1,5	44
Techniques d'entrevue avancées : de la théorie à la pratique	7	37
Techniques d'entrevue	14	36
Décisions récentes en droit du travail en 2009 : à connaître	3	31
Comment gérer des personnes en difficulté ou présentant des troubles de personnalité	7	30
Le maintien de l'équité salariale et les nouvelles dispositions de la Loi : une priorité !	7	29
Colloque - Rendez-vous de la rémunération - édition spéciale pour les membres du Cercle	3,5	28
Développer ses habiletés relationnelles dans l'exercice du rôle-conseil	7	27
Loi sur les compétences (Loi du 1%) : comment en tirer le meilleur parti	3	24
Le plan de relève : au-delà de la théorie, une démarche complète et structurée	14	21
Leadership, tranquillité et performance	3	21
Gestion de la rémunération : une mise à niveau s'impose ?	7	19
La préparation à la négociation collective : une approche concrète	3	18
Circulation de renseignements médicaux : êtes-vous trop prudent ?	2,5	17
Nouvelles approches en développement du leadership : occasions et pièges !	2,5	17
Jeunes, crédibles et influents !	7	15
L'art du réseautage intelligent... et payant !	2,5	15
Démystifier l'usage des tests	7	14
Le transfert des apprentissages : une clé afin d'augmenter l'impact de la formation	3	14
Votre service RH est jugé sur ses résultats... mesurez-vous les bonnes choses ?	3	14
Gestion stratégique de la formation	7	13
La préparation d'un dossier d'accident de travail pour fins d'audition à la Commission des lésions professionnelles	1,5	13
Pour concevoir un programme de gestion de la performance stimulant	7	13
Faire le saut en pratique privée... et réussir !	6	12
Gestion de la relève : votre fonction RH a-t-elle le leadership pour préparer l'avenir de votre organisation ?	2	12
Implanter un programme d'équité salariale selon les nouvelles dispositions de la Loi	21	12
Stratégies de développement des affaires de services professionnels (conférence et coaching personnalisé)	2,5	12
Évaluation de l'impact de la formation	7	11

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire

Titre de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres (CRHA et CRIA) qui l'ont suivie
Invalidité et retour au travail : pourquoi, quand et comment intervenir ?	7	11
Prévenir et gérer les situations critiques dans l'exercice du rôle-conseil	3	11
Comment désamorcer les conflits au travail ?	7	10
Concevoir des activités de formation captivantes et performantes	7	10
L'évaluation d'emplois et le plan de classification : indissociables !	7	10
Médias sociaux et relations du travail : où en sommes-nous ?	3	10
Pour bien préparer un dossier d'audition devant les tribunaux administratifs du travail	7	10
Propulser la fonction RH par le marketing de services	3	10
RH 2.0 - Les nouvelles technologies au service du recrutement	7	10
Le rôle de consultant : six dilemmes à résoudre pour être efficace	3	9
Le rôle-conseil : mieux le comprendre pour mieux l'exercer	7	9
Manuel d'employés et politiques d'entreprise : comment s'y retrouver	3	9
Pour accompagner les gestionnaires de façon efficace	2	9
Coaching d'équipes de gestion : lucidité ou illusion professionnelle ?	3	8
Comment instaurer une culture de prévention en SST	7	8
Développez votre capacité d'attraction !	7	8
Gestion de conflits, négociation et affirmation de soi : l'art de négocier	7	8
La gestion disciplinaire : loyauté, compétence, assiduité	7	8
La gestion intégrée de la présence au travail : une approche dynamique et stimulante	7	8
Le rôle de l'étude ergonomique dans la gestion des dossiers de maladies professionnelles	1,5	8
Votre stratégie de communication soutient-elle votre plan d'affaires ? En êtes-vous certain ?	3	8
Définir ou réorganiser votre offre de service RH : un must !	3	7
Invalidité et retour au travail : pourquoi, quand et comment intervenir ?	14	7
L'élaboration d'un plan de continuité des affaires pour votre organisation	7	7
La consolidation d'équipe : comment intervenir	7	7
La négociation de coopération stratégique : en synergie avec les relations du travail	7	7
Les nouveaux moyens de communication : des outils pour l'entreprise ou un mal à réprover ?	1,5	7
Mon voyage vers la réussite	2,5	7
Rôle-conseil : l'art de mettre son expertise au service de ses clients	7	7
2010 : une année riche en décisions jurisprudentielles !	3	6
Accueil et intégration : une stratégie efficace d'attraction et d'engagement	7	6
Avant que l'accommodement ne dépasse la fiction, à chacun ses devoirs : employeur, employé et syndicat	1,5	6
Bien concevoir et communiquer le régime d'assurance collective : un investissement payant !	3	6
La gestion pratique des dossiers de SST : tout ce que vous devez savoir !	7	6
L'organisation RH performante : stratégies d'optimisation de la fonction RH	2,5	6

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire

Titre de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres (CRHA et CRIA) qui l'ont suivie
Outils efficaces d'analyse des besoins de formation	7	6
Passer de la mesure des activités au tableau de bord stratégique RH	3	6
Pour éviter les pièges avant l'embauche... bien connaître ses obligations!	3	6
Réflexion et action stratégiques : meilleures pratiques dans l'élaboration de projets d'envergure	3	6
Savoir gérer la diversité culturelle : un nouvel atout dans votre portefeuille	7	6
Aux prises avec une plainte pour harcèlement psychologique ? Sachez mener l'enquête!	3	5
Coaching interne : un outil d'amélioration de la performance	7	5
Les habiletés politiques dans l'exercice du rôle-conseil	3	5
Parlons finances 1 : ce que tout professionnel RH doit savoir	7	5
Analyse pratico-pratique des risques	7	4
Introduction au développement organisationnel	21	4
Le rôle du DRH dans la démarche de développement durable	3	4
Psychologie de la négociation : la dynamique sous-jacente	3	4
Comment être stratégique dès le début de sa carrière	7	3
Comment gérer un employé difficile	7	3
Le profil de compétences au cœur des pratiques RH	7	3
L'intelligence émotionnelle au travail	7	3
Promouvoir la santé organisationnelle	7	3
S'initier à la rémunération pour comprendre tous ses impacts	7	3
Comment mobiliser les employés pour créer un environnement de travail enviable et productif	7	2
Comment préparer un dossier d'accident du travail aux fins d'audition à la Commission des lésions professionnelles (CLP)	2,5	2
Interpréter une convention collective et savoir l'appliquer	7	2
Mesurer la performance de la fonction RH pour mieux la positionner	7	2
CSST : connaître et comprendre les questions liées à l'imputation	7	1
Développe ta crédibilité!	3	1
Gérer des générations différentes : même approche, mêmes valeurs ?	3	1
La délégation : pour développer le potentiel de ses collaborateurs	7	1
L'enquête appréciative : une approche mobilisatrice	7	1
L'enquête et l'analyse lors d'événements accidentels	3	1
Politiques à l'égard de la consommation d'alcool et de drogues en milieu de travail	1,5	1
Pour mieux gérer le personnel : règles de base et pratiques gagnantes	7	1
Total		2228

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire

Nom du groupe de discussion (GRD)	Nombre d'heures (moyenne)	Nombre de membres (CRHA et CRIA) présents (moyenne)
GRD – AGORA	2 h	9
GRD – Coaching 1	3 h	14
GRD – Coaching 2	3 h	14
GRD – Développement organisationnel 1	2,5 h	11
GRD – Développement organisationnel 2	2,5 h	13
GRD – Développement organisationnel, Montérégie	2,5 h	13
GRD – Exercice du rôle-conseil, Montréal	3 h	13
GRD – Exercice du rôle-conseil, Québec	2,25 h	10
GRD – Formation et développement des compétences	2,5 h	12
GRD – Jeunes professionnels	2,5 h	14
GRD – L'impact des médias sociaux sur la GRH	2,5 h	18
GRD – Montérégie-Estrie	2,25 h	12
GRD – PME, Laval	2,5 h	18
GRD – PME, Montérégie	2,5 h	12
GRD – PME, Rive-Nord	2,25 h	13
GRD – Relations du travail, Montréal	3 h	19
GRD – Relations du travail, Québec	2,5 h	12
GRD – Rémunération globale	3,5 h	18
GRD – Ressources, Québec	2,5 h	14
GRD – Saguenay-Lac-St-Jean	4 h	8
GRD – Santé et sécurité au travail	3 h	15
GRD – Techniques de coaching	3 h	9
GRD – Tendances émergentes et solutions novatrices	2 h	14
Total		305

Note importante

Le nombre d'activités de formation et d'heures présentées dans ces tableaux concerne seulement des activités de formation au sens strict et auxquelles seuls les membres de l'Ordre ont participé. Pour cette raison, il est possible et normal que les données présentées dans ce tableau diffèrent légèrement de celles qui sont énoncées dans le rapport de la présidente (à la page 10). Les données présentées dans le rapport du président portent en effet sur un plus large éventail d'activités auxquelles des personnes autres que des membres de l'Ordre peuvent assister.

Rapport des activités du syndic

Syndics

M^e André Sasseville, CRIA
 Hélène Gaudet-Chandler, CRHA (syndic adjoint)
 Ginette Morin, CRHA (syndic adjoint)

Activités du syndic

Au cours de l'exercice 2010-2011, neuf demandes d'enquête ont été reçues par les syndics.
 De ce nombre :

- 8 dossiers ont été fermés à la suite de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline ;
- un dossier était toujours sous enquête au 31 mars 2011.

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	9
Total de membres visés par ces dossiers	9
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	1

Décisions	Nombre
de porter plainte	0
de ne pas porter plainte	8

Rapport des activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Le syndic n'a traité aucune demande de conciliation de compte. Par ailleurs, aucun différend n'a été soumis à un conseil d'arbitrage.

Rapport des activités du comité de révision

Liste des membres du comité de révision

M^e Marc-André Robert, CRIA (président)
 Luc Blais (nommé par l'Office des professions)
 Robert Pilotte, CRIA
 M^e Yvan O'Connor, CRIA

Nombre de réunions

6

Activités du comité de révision

Demandes d'avis	Nombre
reçues	6
présentées hors délai	0

Avis rendus	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	6
suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Rapport des activités du conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic et les syndics adjoints ou par toute autre personne, contre un conseiller en ressources humaines ou en relations industrielles agréé à la suite d'une infraction aux dispositions du Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, du Code des professions et des règlements adoptés conformément au Code des professions.

Liste des membres du conseil de discipline

M^e Pierre Linteau, président
M^e Delpha Bélanger, président suppléant
M^e Irving Gaul, président suppléant
Raymond Beaulieu, CRHA
Yvan Bujold, CRIA
Benoît Fillion, CRHA
Karl Jessop, CRIA
Pierre Lefebvre, CRHA
Linda Lepage, CRHA
M^e Nicole Bouchard, secrétaire

Activités du conseil de discipline

Nombre et nature des plaintes reçues

Au cours de l'exercice 2010-2011, deux plaintes disciplinaires ont été portées devant le conseil de discipline par les syndics adjoints.

Les plaintes disciplinaires soumises au conseil étaient liées à des infractions au Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Au total deux (2) chefs d'infraction ont été déposés, reprochant au professionnel d'avoir contrevenu aux articles 17, 19, 33 et 34 du Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Rapport des activités du conseil de discipline

Audiences

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil a tenu (2) audiences pour quatre (4) dossiers, soit une (1) audience sur requête en arrêt des procédures concernant deux (2) dossiers réunis et une (1) audience sur culpabilité et sanction ainsi qu'une demande de retrait de la plainte pour deux dossiers réunis.

Décisions rendues depuis le 1^{er} avril 2010

À la fin de l'exercice 2010-2011, le conseil de discipline avait rendu six (6) décisions, soit deux (2) décisions sur culpabilité acquittant les intimés et une (1) décision incluant à la fois le prononcé sur la culpabilité et la sanction, une (1) décision accueillant la demande de retrait de plainte et deux (2) décisions ordonnant l'arrêt des procédures.

Le conseil a rendu toutes les décisions à l'intérieur du délai de 90 jours de la prise en délibéré.

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucune décision du conseil n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Bilan des activités du conseil de discipline	Nombre
Nombre de membres du conseil ayant siégé	3
Nombre d'audiences du conseil	2

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Reproche au professionnel d'avoir contrevenu aux articles 17, 19, 33 et 34 du Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	1	1

Rapport des activités du conseil de discipline

Décisions du conseil	Nombre
autorisant le retrait des plaintes	1
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	2
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1

Sanctions imposées par le conseil (nature de la sanction)	Nombre
Réprimande	1

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	6
---	----------

M^e Nicole Bouchard
Secrétaire du conseil de discipline

Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	2
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Rapport des activités de tout autre comité touchant la protection du public

Comité des admissions

Mandat

Le comité doit étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Liste des membres du comité des admissions

Louise Charbonneau, CRHA, présidente
Caroline Lampron, CRHA
Pierre LeBlanc, CRHA
Michel Paquet, CRIA

Nombre de réunions

15

Bilan des activités du comité des admissions

Au total, le comité des admissions a évalué 429 dossiers. De ce nombre, 398 candidatures ont été acceptées.

Le comité des admissions avait également pour mandat cette année d'améliorer les outils mis en place pour l'admission des nouveaux membres. Une présentation a été faite au conseil d'administration au mois de mars qui comprenait :

- la mise à jour de la grille d'équivalence (expérience et formation);
- la création d'un guide d'analyse des dossiers.

Renseignements généraux

Tableau des membres

Permis délivrés selon la catégorie en 2010-2011

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres
Membres réguliers	687
Membres retraités	89
Membres en congé de maternité	154
Membres nouveaux diplômés	146

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période	8374
--	------

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2011 selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	82
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	115
03	Capitale-Nationale	841
04	Mauricie	203
05	Estrie	164
06	Montréal	4081
07	Outaouais	281
08	Abitibi-Témiscamingue	98
09	Côte-Nord	59
10	Nord-du-Québec	25
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	22
12	Chaudière-Appalaches	279
13	Laval	337
14	Lanaudière	181
15	Laurentides	303
16	Montérégie	1161
17	Centre-du-Québec	61
99	Hors du Québec	81
Total		8374

Renseignements généraux

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2011 selon le sexe	Nombre
Homme	2833
Femme	5541

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2011 et montant de la cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement*
Membres réguliers	7985	397 \$	1 ^{er} avril
Membres retraités	89	79 \$	1 ^{er} avril
Membres en congé de maternité	154	198 \$	1 ^{er} avril
Membres nouveaux diplômés	146	397 \$ pour 18 mois	1 ^{er} avril

* Possibilité de paiement en quatre versements offerte aux membres réguliers et aux nouveaux diplômés :
1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} juillet

Statut	Cotisation	Frais adm.	TPS (frais)	TVQ (frais)	Total des frais	Total	2010-04-01	2010-05-01	2010-06-01	2010-07-01
Régulier en entreprise	608,29 \$	15 \$	0,75 \$	1,34 \$	17,09 \$	625,38 \$	156,36 \$	156,34 \$	156,34 \$	156,34 \$
Régulier en pratique privée	679,14 \$	15 \$	0,75 \$	1,34 \$	17,09 \$	696,23 \$	174,06 \$	174,06 \$	174,06 \$	174,06 \$

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2011 détenant un permis selon la catégorie

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres
Membres réguliers	687
Membres retraités	89
Membres en congé de maternité	154
Membres nouveaux diplômés	146

Renseignements généraux

Inscription au tableau en 2010-2011	Nombre
Total des inscriptions	8374
Première inscription	687

Radiations du tableau en 2010-2011

Motif	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	346

États financiers

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

AU 31 MARS 2011

MAZARS HAREL DROUIN, S.É.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200 - MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉLÉPHONE : 514 845 9253 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845 3859 - contact@mazars.ca - www.mazars.ca

COMPTABLES AGRÉÉS

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC****RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2011**

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS 1-2**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats	3
Bilan	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 13

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
**L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC** au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement.

Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L.

Montréal, le 15 juin 2011

¹CA auditeur permis no 14165

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2011 Total	2010 Total
PRODUITS (Note 3)					
Cotisations et admissions	3 767 359 \$	- \$	192 897 \$	3 960 256 \$	3 584 670 \$
Activités professionnelles et sociales	5 469 833	-	-	5 469 833	3 754 693
Ristourne de l'assureur	-	19 338	-	19 338	30 824
Revenus de placements	119 184	4 379	17 537	141 100	90 883
	9 356 376	23 717	210 434	9 590 527	7 461 070
CHARGES (Note 3)					
Activités professionnelles et sociales	5 113 416	-	-	5 113 416	3 739 955
Frais généraux et d'administration	2 684 111	-	-	2 684 111	2 210 451
Relations publiques	942 862	-	-	942 862	800 875
Inspections et affaires réglementaires	418 950	-	-	418 950	399 555
Assurances responsabilité professionnelle	-	-	130 801	130 801	117 661
	9 159 339	-	130 801	9 290 140	7 268 497
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT VARIATION DE LA PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR PLACEMENTS					
	197 037	23 717	79 633	300 387	192 573
VARIATION DE LA PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR PLACEMENTS					
	91 327	-	-	91 327	161 055
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES					
	288 364 \$	23 717 \$	79 633 \$	391 714 \$	353 628 \$

BILAN
AU 31 MARS 2011

	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2011 Total	2010 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse (Note 4)	439 923 \$	150 000 \$	650 009 \$	1 239 932 \$	1 487 175 \$
Fonds de gestion de trésorerie (Note 5)	1 905 799	-	-	1 905 799	1 314 045
Débiteurs (Note 6)	882 973	19 338	-	902 311	1 336 908
Frais payés d'avance	198 374	-	-	198 374	224 276
Interfonds, sans intérêts	(87 783)	-	87 783	-	-
Placements réalisables au cours du prochain exercice (Note 7)	34 611	-	-	34 611	48 327
	3 373 897	169 338	737 792	4 281 027	4 410 731
PLACEMENTS (Note 7)	3 272 093	-	-	3 272 093	2 281 977
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8)	115 655	-	-	115 655	117 418
ACTIFS INCORPORELS (Note 9)	4 229	-	-	4 229	11 241
	6 765 874 \$	169 338 \$	737 792 \$	7 673 004 \$	6 821 365 \$
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs (Note 11)	1 110 375 \$	- \$	- \$	1 110 375 \$	1 263 364 \$
Produits reportés (Note 12)	4 529 714	-	-	4 529 714	3 911 460
	5 640 089	-	-	5 640 089	5 174 824
LOYER REPORTÉ	11 488	-	-	11 488	16 828
	5 651 577	-	-	5 651 577	5 191 652
ACTIFS NETS					
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	119 884	-	-	119 884	128 657
NON GREVÉS D'AFFECTATIONS	994 413	-	-	994 413	785 498
AFFECTÉS AUX BÉNÉFICES D'ASSURANCES	-	169 338	737 792	907 130	715 558
	1 114 297	169 338	737 792	2 021 427	1 629 713
	6 765 874 \$	169 338 \$	737 792 \$	7 673 004 \$	6 821 365 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 administrateur

 administrateur

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
AU 31 MARS 2011**

	Fonds général investis en immobilisations	Fonds général non grevés d'affectations	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2011 Total	2010 Total
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	128 657 \$	785 498 \$	180 824 \$	534 734 \$	1 629 713 \$	1 276 085 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(47 984)	336 348	23 717	79 633	391 714	353 628
Investissement en immobilisations	39 211	(39 211)	-	-	-	-
Virement interfonds (Note 17)	-	(88 222)	(35 203)	123 425	-	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN	119 884 \$	994 413 \$	169 338 \$	737 792 \$	2 021 427 \$	1 629 713 \$

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

	2011	2010
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	391 714 \$	353 628 \$
Amortissement – immobilisations corporelles	40 972	38 742
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	(91 327)	(161 055)
Perte sur disposition de placements	12 945	32 003
Amortissement – actifs incorporels	7 012	6 650
Amortissement – loyer reporté	(5 340)	(5 339)
	355 976	264 629
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	925 764	668 825
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 281 740	933 454
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition – placements	(2 422 347)	(664 730)
Acquisition – immobilisations corporelles	(39 211)	(5 254)
Acquisition – actifs incorporels	-	(2 168)
Produit sur cession de placements	1 524 329	419 216
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(937 229)	(252 936)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	344 511	680 518
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 801 220	2 120 702
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 145 731 \$	2 801 220 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les fonds de gestion de trésorerie.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2011**

1. IDENTIFICATION, SECTEUR D'ACTIVITÉ ET DÉNOMINATION

L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (l'Ordre) est un ordre professionnel constitué en vertu des lettres patentes (L.R.Q. 1973) ch. 43 octroyées par le gouvernement du Québec et est régi par le code des professions. Il a pour mission la protection du public et l'avancement des ressources humaines. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et opère sous la dénomination sociale « Ordre des conseillers en ressources humaines agréés ».

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement de la Partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Les subventions sont constatées en réduction des charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées en diminution des frais généraux et d'administration (119 925 \$ de revenus de subventions en 2011, 123 960 \$ en 2010).

Le Fonds général sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre.

Le Fonds de stabilisation sert à accumuler les ristournes de l'assureur et les intérêts qui seront générés par les fonds et a pour objet de constituer un fonds servant à stabiliser les variations de primes d'assurances. Le montant maximal pouvant être accumulé dans ce fonds est de 150 000 \$ plus tout solde de ristournes à recevoir de l'assureur en fin d'exercice.

Le Fonds de prévention sert à accumuler l'excédent des cotisations d'assurances sur les primes versées et les sommes qui y sont affectées par le conseil d'administration, et a pour objet de cumuler les fonds aux fins d'assurances responsabilité professionnelle.

Loyer reporté

Le loyer reporté est constitué d'avantages incitatifs répartis linéairement sur la durée restante du bail de 32 mois.

Apports sous forme de fournitures et services

L'Ordre bénéficie d'apports de commanditaires sous forme de fournitures et services. La valeur de ces fournitures et services est comptabilisée dans les états financiers dans la mesure où elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2011**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Classement

Les placements sont classés en tant qu'actifs et passifs détenus aux fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la date de transaction et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. La constatation initiale de ces actifs s'effectue à la juste valeur et toute évaluation ultérieure est effectuée à la juste valeur établie à l'aide des cours du marché. Tout gain ou perte, réalisé ou latent, découlant de ces actifs est présenté aux résultats nets.

Également, l'encaisse, les comptes clients, les subventions à recevoir, la ristourne de l'assureur, le distributeur et les comptes fournisseurs sont désignés comme étant classés dans la catégorie « détenus aux fins de transaction ». Ils sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation est inscrite aux résultats nets.

Informations à fournir

Les organismes à but non lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers – informations à fournir et 3863, Instruments financiers – présentation, ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation. L'Ordre a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Constatation des produits

Les revenus de développement professionnel et d'activités sociales sont constatés dans le mois au cours duquel les activités ont lieu.

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues ou facturées avant la fin d'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes:

Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail de 132 mois

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2011**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède sur les événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2011	2010
LES PRODUITS INCLUENT :		
Cotisations des membres à l'Office des professions du Québec	192 183 \$	214 374 \$
Perte sur disposition de placements	12 945 \$	32 003 \$
LES CHARGES INCLUENT :		
Amortissement – immobilisations corporelles	40 972 \$	38 742 \$
Amortissement – actifs incorporels	7 012 \$	6 650 \$
Remise de la cotisation à l'Office des professions du Québec	192 183 \$	214 374 \$
Intérêts et frais bancaires	12 972 \$	5 341 \$
Charge de retraite – Direction générale	17 534 \$	16 771 \$
Contribution à la Fondation	80 000 \$	-

4. ENCAISSE

L'encaisse comprend une somme de 29 872 \$ libellée en dollars US (5 066 \$ en 2010).

5. FONDS DE GESTION DE TRÉSORERIE

L'Ordre gère ses fonds de gestion de trésorerie en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux de rendement au 31 mars 2011 est de 1,25 % (1 % en 2010).

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2011**

6. DÉBITEURS

	2011	2010
Comptes clients	662 343 \$	927 007 \$
Intérêts courus	21 496	19 866
Subventions	5 750	14 125
Distributeur	193 384	345 086
Ristourne de l'assureur	19 338	30 824
	902 311 \$	1 336 908 \$

7. PLACEMENTS

	2011	2010
Obligations du gouvernement du Canada, 3,75 % à 5,75 %, échéant entre juin 2012 et juin 2041	784 442 \$	724 123 \$
Obligations de la province de l'Ontario, 4,50 % à 6,50 %, échéant entre mars 2014 et mars 2029	239 437	221 532
Obligations corporatives, 3,10 % à 7,05 %, échéant entre juin 2013 et décembre 2106	417 562	377 529
Obligation de la province du Manitoba, 4,25 %, échéant en juin 2013	67 829	62 834
Obligations de la province de la Colombie-Britannique, 4,65 % à 4,70 %, échéant entre décembre 2018 et juin 2037	145 541	132 755
Obligation de la province du Québec, 6,00 %, échéant en octobre 2012	50 202	50 343
Actions canadiennes de sociétés cotées en Bourse	446 242	299 395
Actions de sociétés cotées en Bourse, en dollars US	1 155 449	461 793
	3 306 704	2 330 304
Placements réalisables au cours du prochain exercice	34 611	48 327
	3 272 093 \$	2 281 977 \$

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2011**

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011		2010	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	241 112 \$	205 210 \$	35 902 \$	8 621 \$
Matériel informatique	182 583	173 401	9 182	19 493
Améliorations locatives	238 812	168 241	70 571	89 302
	662 507 \$	546 852 \$	115 655 \$	117 416 \$

9. ACTIFS INCORPORELS

	2011		2010	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Logiciels	21 036 \$	16 807 \$	4 229 \$	11 241 \$
Portail RHRI	150 000	150 000	-	-
	171 036 \$	166 807 \$	4 229 \$	11 241 \$

10. AVANCES BANCAIRES

Les facilités de crédit, d'un montant maximum de 100 000 \$, au taux de 1,5 % en sus du taux préférentiel, sont renégociables annuellement. Au 31 mars 2011, ces facilités de crédit n'étaient pas utilisées.

11. CRÉDITEURS

	2011	2010
Comptes fournisseurs et frais courus	303 410 \$	644 180 \$
Salaires et déductions à la source	330 940	280 812
Taxes de vente	396 025	338 372
Contribution à payer à la Fondation	80 000	-
	1 110 375 \$	1 263 364 \$

12. PRODUITS REPORTÉS

	2011	2010
Cotisations	4 194 340 \$	2 967 759 \$
Inscriptions et colloque	144 585	503 171
Congrès	185 377	432 923
Abonnements à la revue Effectif	5 412	7 607
	4 529 714 \$	3 911 460 \$

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2011**

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES

Au 31 mars 2011, le conseil d'administration a décidé de verser une contribution de 80 000 \$ à la Fondation de l'Ordre à même son fonds général.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

i) Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux et de contrats totalisent 1 371 250 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2012	560 900 \$
2013	486 210 \$
2014	324 140 \$

ii) L'Ordre s'est engagé en vertu d'un régime de retraite à cotisations déterminées, pour le compte du directeur général, à verser des cotisations estimées à 17 534 \$ annuellement, et ce, jusqu'en 2019. Au 31 mars 2011, dans la mesure où le directeur général reste en poste jusqu'à cette date, le solde de l'engagement est estimé à 140 270 \$.

15. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité de l'Ordre de mener à bien sa mission qui est d'assurer la protection du public en ce qui a trait à la profession des conseillers en ressources humaines et relations industrielles.

L'Ordre considère, à titre de capital, le montant inscrit à titre d'actifs nets du Fonds général à son bilan. Au 31 mars 2011, le capital de l'Ordre s'élevait à 1 114 297 \$ et n'est soumis à aucune restriction.

L'année 2010-2011 s'est soldée, pour le Fonds général, par un excédent des produits par rapport aux charges avant variation de la plus-value non réalisée sur placements de 197 037 \$, pour un écart favorable de 88 222 \$ comparativement aux prévisions budgétaires.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Le bilan tient compte d'une provision pour mauvaises créances et aucune concentration de crédit significative n'existait au 31 mars 2011.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2011**

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Il est impossible de supprimer totalement les risques, mais il est possible de les couvrir en partie grâce à la politique de placements.

Risque de taux de change

L'Ordre est exposé à un risque de taux de change par ses placements et liquidités libellés en dollars US.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

Afin de minimiser ce risque, l'Ordre a adopté une approche conservatrice en investissant dans des obligations de haute qualité, notamment des obligations de haute qualité dans le Fonds général et a adopté une politique de placements qui prévoit la diversification dans des titres.

Juste valeur

La juste valeur des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie au cours du marché selon le cours acheteur.

La juste valeur des autres instruments financiers est comparable à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

17. VIREMENT INTERFONDS

Après la fin d'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de virer rétroactivement, au Fonds de prévention, tout excédent des produits sur les charges avant variation de la plus-value non réalisée sur placements du Fonds général en sus des prévisions budgétaires, soit de 88 222 \$, en accord avec les politiques de l'Ordre.

De plus, conformément aux politiques de l'Ordre, le montant réellement encaissé au cours de l'exercice correspondant aux ristournes de l'assureur, soit 35 203 \$, a été viré du Fonds de stabilisation au Fonds de prévention.



Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

1200, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél. : 514 879-1636 ou 1 800 214-1609, Téléc. : 514 879-1722, C. élec. : info@portailrh.org
www.portailrh.org